

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2018/2562(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur l'esclavage d'enfants en Haïti		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Haïti		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
08/02/2018	Résultat du vote au parlement		
08/02/2018	Débat en plénière		
08/02/2018	Décision du Parlement	T8-0036/2018	Résumé
08/02/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2562(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0100/2018	07/02/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0101/2018	07/02/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0104/2018	07/02/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0107/2018	07/02/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0108/2018	07/02/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0110/2018	07/02/2018	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0100/2018	07/02/2018		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0036/2018	08/02/2018	EP	Résumé

Résolution sur l'esclavage d'enfants en Haïti

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'esclavage d'enfants en Haïti.

La résolution avait été déposée par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a appelé à mettre fin à la pratique du «Restavek», un terme créole signifiant l'utilisation d'enfants comme domestiques, qui touche environ 400.000 enfants en Haïti, dont 60% sont des filles. Il a noté que cette pratique subsistait principalement à cause de la rudesse des conditions économiques et des attitudes culturelles à l'égard des enfants. Il a déploré le fait qu'un grand nombre d'enfants haïtiens soient éloignés de force de leur famille pour devenir des enfants «restavek» soumis au travail forcé.

L'UE et ses États membres ont été invités à continuer d'aider Haïti à mettre en œuvre des mesures qui protègent les enfants, y compris des programmes et des partenariats visant à lutter contre la violence, les abus et l'exploitation des enfants. Une plus grande attention devrait être accordée au bien-être et à la réhabilitation des enfants «Restavek» dans le cadre du prochain FED et du Programme indicatif national d'Haïti, notamment au moyen de rapports périodiques sur les mesures prises et leur efficacité à combattre le phénomène.

Le Parlement appelle le gouvernement haïtien à:

- donner la priorité aux mesures législatives, à savoir une réforme du Code pénal, pour lutter contre ces problèmes;
- mettre en œuvre de toute urgence des mesures pour remédier aux vulnérabilités qui engendrent la servitude domestique des enfants, notamment en protégeant les enfants victimes de négligence, d'abus, de violence et de travail des enfants;
- mettre en place des procédures correctement financées pour mettre fin à la pratique du Restavek, y compris la formation de services sociaux pour aider les enfants Restavek à s'écarter des familles abusives et leur fournir une réadaptation pour répondre à leurs besoins physiques et psychologiques;
- mettre en place un système administratif garantissant que tous les nouveau-nés soient enregistrés à l'état civil dès leur naissance et qu'ils soient aussi enregistrés ceux qui ne l'ont jamais été, de même que leur domicile;
- transférer les ressources importantes actuellement consacrées à des orphelinats coûteux mais de mauvaise qualité vers des services communautaires qui renforcent les capacités des familles et des communautés à prendre soin de leurs propres enfants.